



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dysfonctionnements du site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine

Question écrite n° 20395

Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur des dysfonctionnements récurrents observés sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (Nanterre). Les services de l'État dans les Hauts-de-Seine sont de grande qualité. Mais le site internet de la préfecture cause des soucis réguliers pour les administrés qui sollicitent un service tel que la délivrance d'un titre de séjour ou encore une demande de naturalisation. Un exemple de la difficulté rencontrée par un Alto-Séquanais pour accéder au site internet de la préfecture : pour obtenir un rendez-vous afin de compléter un dossier de naturalisation, la procédure doit se faire par le site internet de la préfecture entre 9 heures et 10 heures. Quand un administré veut se connecter sur ce créneau horaire, il ne parvient pas à confirmer le rendez-vous en ligne (étape 3 de la procédure), car le site se bloque à chaque fois. Au-delà de ce créneau horaire, le site n'est plus accessible. Des témoignages d'utilisateurs signalent également des messages électroniques restés sans réponses ou encore un standard téléphonique injoignable pour l'obtention ou la prolongation de titres de séjour, ce qui pose plus globalement le problème des outils d'interface de la préfecture des Hauts-de-Seine. Dans d'autres départements comme le Calvados, un envoi du dossier complet par voie postale en recommandé suffit. Il souhaite savoir ce que compte faire le Gouvernement pour permettre de fluidifier et d'optimiser les relations entre les administrés du département des Hauts-de-Seine et leur préfecture.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20395

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 novembre 2019

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5469

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)